

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0201 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES ALBERES » ET « COTE ROCHEUSE DES ALBERES » VALIDATION DU PROGRAMME 2025 ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DG2025-0201-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Au titre de ses compétences supplémentaires en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès réalise l'animation des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte Rocheuse des Albères » ;

Le programme d'action suivant est prévu pour l'année 2025 :

- Sensibilisation sur diverses thématiques par des journées d'information
- Information sur Natura 2000 à l'aide de fiches thématiques
- Tenue à jour du site Internet
- Mise en place de chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables
- Mise en œuvre de régénération dirigée en faveur du chêne liège
- Mise en place d'études pour améliorer les connaissances
- Mise à jour de la cartographie des habitats naturels
- Recherche et accompagnement technique des contractants

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

Plan de financement prévisionnel du programme 2025 d'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte Rocheuse des Albères »				
Dépenses HT		Recettes		
Frais de sous-traitance et prestations de service	16 450.00-€	Europe FEADER – Appel à Projets 2023-2027 Élaboration, révision et animation des Documents d'Objectifs Natura 2000	28 197.96-€	80 %
Rémunération et frais associés	18 797.45-€	Région Occitanie	7 049.49-€	20%
TOTAL DEPENSES	35 247.45-€ HT	TOTAL RECETTES	35 247.45-€	100%

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- Approuver le programme 2025 d'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte Rocheuse des Albères »
- Approuver ses modalités de financement.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le programme 2025 d'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Massif des Albères » et « Côte Rocheuse des Albères »

Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus,

Précise que cette délibération sera ajoutée au dossier de demande de subvention déposé auprès des services de la Région,

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier,

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.